Commission paritaire des services des aides familiales et des aides seniors

3180110 Services des aides familiales et des aides seniors de la communauté française, de la région wallonne et de la communauté germanophone

Région wallonne

Vêtements de travail **2**
Prestations de nuit pour les gardes à domicile **2**
Frais de déplacement professionnel **2**
Prime de fin d'année **2**
Prestations des week-ends et jours fériés **2**
Prestations irrégulières **3**
Heures inconfortables pour les gardes à domicile **3**

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708

Vêtements de travail

CCT du 08 octobre 2001 (66254)
La fourniture et l'entretien des vêtements de travail
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2002 au 1er janvier 2010

Prestations de nuit pour les gardes à domicile

CCT du 20 février 2006 (78953)
Conditions de travail, de rémunération pour les prestations de nuit pour les gardes à domicile
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2006 pour une durée indéterminée

Frais de déplacement professionnel

CCT du 21 mai 2007 (84920)
Frais de déplacements professionnels pour les travailleurs titres-services
Tous les articles
Duré de validité : 1er janvier 2007 pour une durée indéterminée

CCT du 21 mai 2007 (85039)
Frais de déplacements professionnels
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2007 pour une durée indéterminée

Prime de fin d'année

Cct du 22 mai 2006 (104254)
Fixation des conditions de paiement d'une prime de fin d'année en Région wallonne
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2006 pour une durée indéterminée

CCT du 19 juin 2006 (104256)
Octroi d'une prime de fin d'année au personnel employé en Région wallonne ou en Communauté germanophone
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2006 pour une durée indéterminée

Prestations des week-ends et jours fériés

CCT du 4 septembre 1997 (46460)
Prestations des week-ends et jours fériés
Tous les articles
Durée de validité : 4 septembre 1997 pour une durée indéterminée

Chapitre 1er. La présente convention collective de travail s'applique aux travailleurs et à leurs employeurs qui ressortissent à la Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors, subventionnés par la Région wallonne, les Commissions communautaires commune et française de la Région de Bruxelles-Capitale et par la Communauté germanophone.

On entend par « travailleurs », les aides familiales et aides seniors, les aides ménagères hommes et femmes, et les ouvriers et ouvrières.

Chapitre II. Dispositions

Art.2. A partir du 1er octobre 1997, un sursalaire de 20 p.c. est appliqué pour les prestations de week-ends et de jours fériés.

Il est appliqué au dimanche pour les travailleurs en régime six jours et aux samedi et dimanche pour les travailleurs en régime cinq jours.

Art.3. Les dispositions plus favorables conclues au niveau des services restent d'application également pour les nouveaux contrats.

Chapitre III. Dispositions finales

Art.4. La présente convention collective de travail entre en vigueur le 4 septembre 1997.

Elle est conclue pour une durée indéterminée.

Prestations irrégulières

CCT du 19 novembre 2007 (86136)
Prestations irrégulières en Région wallonne
Tous les articles
Durée de validité : 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée

Heures inconfortables pour les gardes à domicile

Il n'y a pas de force obligatoire

CCT du 31 mars 2011 (104550)
Heures inconfortables pour les gardes à domicile
Durée de validité : 1er janvier 2009 pour une durée indéterminée